

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 3 novembre 2008

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLESEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE
Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MILLOT) - M. BERTELOOT (pouvoir Mme MARTIN) - M. ALLAERT (pouvoir Mme METGE) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)
Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

Transports urbains - Aménagements de voirie liés à l'amélioration du réseau - Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Demande de subvention

M. Gervais, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose:

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'amélioration du réseau de transports en commun, la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise a exprimé le souhait que soient réalisés en 2008 un certain nombre d'aménagements afin de faciliter la circulation des bus et d'améliorer le confort des usagers, à savoir :

- réaménagement d'arrêts sur chaussée : boulevard François Pompon (deux arrêts), avenue du Premier Consul, rue de Mirande ;
- réfection d'arrêts sans déplacement : avenue Victor Hugo, boulevard de l'Université ;
- déplacement d'arrêt : rond-point du 8 mai 1945.

Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de ces travaux, sur le territoire de la commune de Dijon, est estimé à 142 000 €.

La consistance de ceux-ci dépassant manifestement l'intérêt communal, il est proposé que la Ville sollicite de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise une subvention, au taux maximum, pour leur financement.

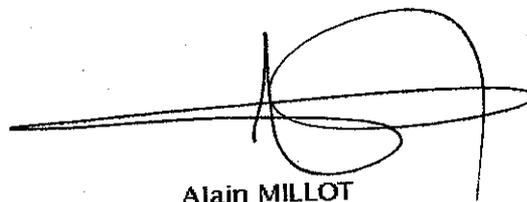
Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1. adopter le programme proposé des travaux à réaliser par la Ville pour l'amélioration du réseau de transports en commun sur le territoire de Dijon ;
2. arrêter le montant de leur enveloppe financière prévisionnelle à 142 000 € TTC ;

3. solliciter l'attribution, par la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, d'une subvention au taux maximum pour leur financement.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 12/11/08

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

12 NOV. 2008

